



PRÉFET DE LA MARNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de classement au titre de Site Patrimonial Remarquable (SPR) du centre-ville de Reims

Le préfet de la Marne communique : en application des codes du patrimoine, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'arrêté préfectoral n° DCPAT-2019-010 du 27 novembre 2019, il sera procédé à la mairie de Reims à une enquête publique relative au projet de classement au titre de SPR du centre-ville de Reims. Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Reims pendant 33 jours entiers et consécutifs, **du lundi 6 janvier 2020 à partir de 14h00 au vendredi 7 février 2020 inclus jusqu'à 18h00**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également consultable sur les sites internet des services de l'Etat dans la Marne et des collectivités suivants :

<http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ;
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Patrimoine-Architecture-Urbanisme/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/Unite-departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP-de-la-Marne> ;
<https://www.grandreims.fr/les-competences/urbanisme-amenagement-du-territoire/les-documents-d-urbanisme/reims-documents-d-urbanisme-9106.html?L=758> ;

<https://www.reims.fr/qualite-de-vie-environnement/travaux-urbanisme/avis-denquete-publique-10125.html> et consultable sur une borne informatique mise en place à la mairie de Reims Esplanade Simone Veil 51100 Reims.

Toute information pourra être demandée à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) par mél à l'adresse udap.marne@culture.gouv.fr ou par voie postale 38, rue Cérés BP 2530-51081 Reims cedex et à la préfecture de la Marne par mél à l'adresse pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr ou par voie postale 1, rue de Jessaint – CS 50431 – 51036 Châlons-en-Champagne.

M. Thierry Malvaux a été désigné commissaire-enquêteur.

Il siègera en mairie de Reims les :

- lundi 6 janvier 2020 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
- samedi 25 janvier 2020 de 09h00 à 12h00
- vendredi 7 février 2020 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).

pour y recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public.

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de Reims, à l'attention de M. Thierry Malvaux, commissaire-enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr, en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne sus-visé.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée à la mairie de Reims et à la préfecture de la Marne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Au terme de cette enquête, le ministre de la culture est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision portant classement au titre de SPR et délimitation de son périmètre.

Châlons-en-Champagne, le 27 novembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
la cheffe de pôle

Chantal NIAY